



**Banque de la République
du Burundi**

Bujumbura, le 16 juin 2015

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Bons du Trésor,
Emission n° 2015/025

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

- 1. Nombre de titres mis aux enchères : 600.000**
- 2. Caractéristiques communes :**

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales et doivent être des multiples de 0,05 point.
- Les taux d'intérêts sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 17 juin 2015 à 09h 00'
- **Lieu : BRB, Service Marchés Monétaire et Financier, 3^{ème} étage, Bureau n°3.03**
- Date d'adjudication : mercredi, le 17 juin 2015 à 09h 05 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 18 juin 2015.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 5.000 titres
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres classées par ordre de taux croissant.

- 3. Caractéristiques spécifiques:**

- **Bons du Trésor à 13 semaines, série BT13150917**
Nombre de Titres : 100.000
Date d'échéance : jeudi, le 17 septembre 2015.
- **Bons du Trésor à 26 semaines, série BT26151217**
Nombre de Titres : 150.000
Date d'échéance : jeudi, le 17 décembre 2015.
- **Bons du Trésor à 52 semaines, série BT52160616**
Nombre de Titres : 350.000
Date d'échéance : jeudi, le 16 juin 2016.

4. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
5. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
6. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI